



Dossier de candidature pour le
« Recueil des belles pratiques et bons usages en matière d'accessibilité de la Cité »

Acte de candidature

A – Vos coordonnées :

Nom de l'organisme candidat (collectivité territoriale, entreprise, association, etc.) :
VILLE de BONDOUFLE (91070)

Catégorie à laquelle appartient le candidat :

Maître d'ouvrage

Maître d'œuvre avec l'accord du maître d'ouvrage

Gestionnaire, exploitant ou opérateur

Nom et fonction du responsable de la candidature :
M. JEAN HARTZ - Maire

Adresse :
Hôtel de Ville
43 Rue CHARLES DE GAULLE
Code postal : 91070 Ville : BONDOUFLE
Tél. : 0160864727 Portable : 0673 19 73 21
Fax : 0160867213 Courriel : JEAN.HARTZ@ville-bondoufle.fr

Adresse de la réalisation :
Rue Gabriel JAILLARD
91070 BONDOUFLE

B – Les thématiques proposées :

Souhaite présenter la réalisation dans la thématique suivante (1 seule thématique par dossier) :

- Logement
- ERP
- Transport
- Voirie, espaces publics

Date et signature

J'accepte que mon dossier soit présenté devant le comité national (si sélection au niveau départemental) et que tous les éléments produits fassent l'objet d'une diffusion et d'une reproduction. Je m'engage également à fournir tous éléments supplémentaires permettant sa publication détaillée au « recueil des belles pratiques et des bons usages ».



A Mesdames et Messieurs les Membres du Jury,

BELLES PRATIQUES ET BONS USAGES

EN MATIERE D'ACCESSIBILITE DE LA CITE

Mesdames, Messieurs,

Notre ville, Bondoufle (91), met en place depuis plusieurs années une politique très volontariste d'aménagement de l'espace public afin de faciliter l'intégration dans la vie sociale des personnes en situation de handicap.

Notre action déborde largement les prescriptions de la loi de février 2005 par une approche dynamique de la commission municipale d'accessibilité en concertation permanente avec les associations représentatives et les administrés. La mobilisation de toutes les expertises permet de progresser rapidement en associant tous les services municipaux concernés : Administration, Techniques, Urbanisme, etc..

Dans ce contexte, l'aménagement de la rue Gabriel Jaillard, que nous présentons dans ce dossier de candidature, fait partie des solutions innovantes que nous développons et installons. Cet aménagement, mis en place depuis septembre 2010, a pour but de permettre aux personnes en situation de handicap une accessibilité confortable et sécurisée aux services publics et sociaux de la Ville, en un mot à la Vie de leur Ville. La concertation avec les riverains et les organismes associatifs et officiels a jalonné en permanence le développement et la mise en place de ce projet.

Cet aménagement est actuellement suivi de très près par d'autres villes et communautés d'agglomérations pour ses avantages potentiels car il représente une solution attractive par sa relative simplicité et son coût modéré à une problématique de voirie très répandue.

La communication est au cœur du plan handicap de la Ville, notamment pour informer et sensibiliser la population sur la variété des formes de handicaps de cheminement, pas toujours pathologiques : mamans et nourrices avec poussettes, femmes enceintes, personnes âgées, handicaps temporaires, déficients visuels, fauteuils roulants.

Cette approche très large de « la situation de handicap » est au centre du programme de formation et de sensibilisation de nos personnels municipaux, administratifs et techniques mais également des élus.

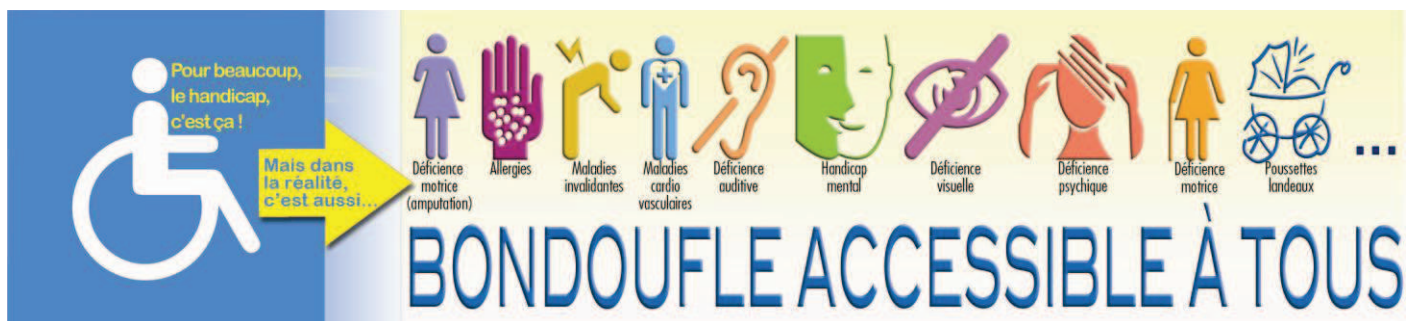
Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre candidature. La reconnaissance de « Belle pratique » renforcerait notre détermination à rendre « Bondoufle Accessible à Tous » et servir d'exemple moteur à d'autres collectivités.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le Maire,

Jean HARTZ





BONDOUFLE (91)

RUE GABRIEL JAILLARD :

ESPACE 20 Km/h

Priorité PMR et Piétons



GENESE DU PROJET

L'audit d'accessibilité de la voirie de Bondoufle a mis en évidence qu'un nombre important de voies étroites (rues, impasses, placettes, squares) a été conçu sans trottoirs ce qui ne permet pas d'aménagement traditionnel chaussée et trottoir(s).

Il a donc été envisagé d'utiliser et d'étendre les possibilités offertes par le décret 2008-754 du 30 juillet 2008 portant sur les « zones de rencontre 20 » (ou zone de partage) en incluant officiellement les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) dans ce type de voirie. Ceci serait une première en France. La préparation du projet a duré plusieurs mois. Les aménagements sont maintenant en place depuis le 1^{er} septembre.

METHODE DE REALISATION

Choix de la rue Gabriel Jaillard

La rue Gabriel Jaillard (350 m. de long) présente des caractéristiques pertinentes pour mettre en place un projet pilote temporaire qui, s'il s'avère positif, serait ensuite étendu à d'autres voies du même type à Bondoufle.

Par ailleurs cette rue (voir plan annexe) présente les spécificités suivantes :

- Rue traversante permettant accès à deux axes différents :
 - o l'un, Rue des Trois Parts, à voirie large de contournement de quartier et accédant à des services publics importants : Centre commercial, Club du Troisième âge, La Poste, Maison Médicale, etc..
 - o l'autre : rue de la Prieurée, permettant un accès piéton à une zone verte, parc de loisirs et de promenade avec également un accès aux services publics ;
- La rue Gabriel JAILLARD comporte un accès à l'un des groupes scolaires primaires/élémentaires de la Ville (Groupe Saint-Exupéry). Ces aménagements seront feront l'objet d'une communication spéciale sur le handicap dans cette école.

Avantages recherchés du projet :

- **Faciliter et accélérer l'intégration des personnes en situation de handicap** dans la vie de la ville
- **Mise en accessibilité rapide** (les personnes en situation de handicap ne peuvent attendre des décennies pour d'hypothétiques et coûteuses solutions techniques).
- Officialiser la **priorité de circulation des PMR, piétons**, et personnes en situation de handicap.
- Aider à **changer les habitudes du tout-voiture**
- **Réduire la vitesse** de circulation (certains riverains auraient souhaité 15 voire 10km/h maximum!!!)
- Ne pas remettre en cause le stationnement légal actuel
- Permet un réseau de **cheminement continu PMR de ce quartier vers le Centre Ville** et la Coulée verte (espace jardin public) par rues des Trois Parts ou la Prieurée
- Travaux d'aménagement minimum – Coût réduit comparé à l'implantation de trottoirs classiques.
- Si résultats positifs du projet pilote : **possibilité d'aménagement d'autres voiries** avec mêmes critères à Bondoufle et dans d'autres villes / agglomérations intéressées qui suivent avec attention ce projet.

Contraintes :

- Respect de la vitesse 20 par les automobilistes / motocyclistes
- Besoin de la participation active des résidents

L'AMENAGEMENT :

Etude de faisabilité du projet :

Des membres de la commission Accessibilité (services Techniques, élus, représentants associations, personnes en situation de handicap bénévoles, etc...) ont visité le site à différentes périodes de saisons et de la journée afin de mieux comprendre les contraintes de vie, de stationnements et de circulation des résidents.

Elaboration du projet et de ses aménagements avec plusieurs organismes (voir « concertation »)

Les représentants des services techniques de la Ville ont participé à chaque étape de son développement.

Les travaux :

- Bande podotactile centrale pour le guidage des personnes malvoyantes et avertisseur pour automobiles
- Signalisation horizontale de part et d'autre de cette bande : 20km/h, logos handicap et piétons et handicap

Signalétique verticale avant la rue G.Jaillard : Panneaux d'information aux usagers à intégrer à la signalétique réglementaire et obligatoire dans une zone 20 priorité PMR et piétons.(VOIR ANNEXE PHOTOS)

CONCERTATION

Un tel projet n'a pu être mis en place sans une procédure d'information, d'explications. L'aboutissement et le succès ne peut se concevoir sans le soutien de toutes les parties prenantes.

Consultation des organismes officiels et associatifs:

Plusieurs organismes officiels ont été contactés pour avis:

- DDEA Essonne : Mme Patricia QUOY
- Sécurité Routière : Mme Martine MALLET
- Association de Paralysés de France : M. Gilles GERMAIN, Mme Martine COLMANT
- Association Valentin-Hauÿ (déficients visuels) : M. Michel HENRY

Après visite sur le terrain ils ont donné un avis favorable et marqué leur intérêt pour le suivi de ce projet.

Plusieurs ébauches de tracés ont été soumises (voie centrale double ou simple ligne- cf. : présentation Powerpoint et Annexe photos)

Concertation avec les riverains et les résidents :

Le succès d'un tel projet ne peut être assuré qu'avec l'accord et le soutien des riverains.

Les résidents de la Rue G. Jaillard ont été associés à la préparation de ce projet notamment :

- par une présentation au bureau de l'Association Bois Bailleul (Association des résidents) le 8 février 2010
- puis à l'ensemble des résidents le 19 mars 2010. (VOIR EN ANNEXE LA COPIE DE LA PRESENTATION)

Les Résidents ont été informés régulièrement de l'avancement du projet (vote en commission, délibération du Conseil Municipal, etc...) et enfin un courrier les informant du début des travaux. (voir annexe).

Depuis la mise en place des aménagements, les riverains ont déjà été consultés pour d'éventuelles remarques, suggestions, etc. Ils le sont encore dans par la présence d'élus et représentants de la commission d'accessibilité à intervalles réguliers dans la rue et contacts avec le bureau de l'A.S.L. , et par des réunions trimestrielle avec les résidents eux-mêmes. Le soutien et les commentaires des riverains est capital au perfectionnement en vue de la reproduction du projet sur d'autres voies.

Vote en commission d'Accessibilité et par les élus :

- Le projet a été présenté et discuté en commission d'accessibilité le 11 Mars 2010. Il a été adopté à l'unanimité.
- Le projet a fait l'objet d'une délibération et d'un vote à l'unanimité en conseil municipal le 8 avril 2010

Concertation avec la Commission Intercommunale d'Accessibilité :

D'autre part ce projet a été évoqué au cours des réunions de la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la CAECE (Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne et sera suivi avec attention comme une solution accessibilité à des situations de voirie identiques dans les communes partenaires de la CAECE.

COMMUNICATION – INFORMATION PUBLIQUE

Au-delà de la concertation avec les élus, les riverains, les associations, le projet Gabriel Jaillard a attiré l'attention de la presse locale relayant l'intérêt et les perspectives des aménagements prévus :

- Le Républicain (15 Avril 2010), Le Parisien (3 Mai 2010) et plusieurs articles dans les publications municipales afin de faire connaître ce projet (en annexe : projet d'article pour la prochaine édition de la Gazette de Bondoufle – parution début novembre)

Le projet a fait également l'objet d'une présentation sous forme de posters à la Fête des Associations de Bondoufle du 12 septembre 2010.

AMENAGEMENTS:

terminés depuis le 5 septembre 2010 ;

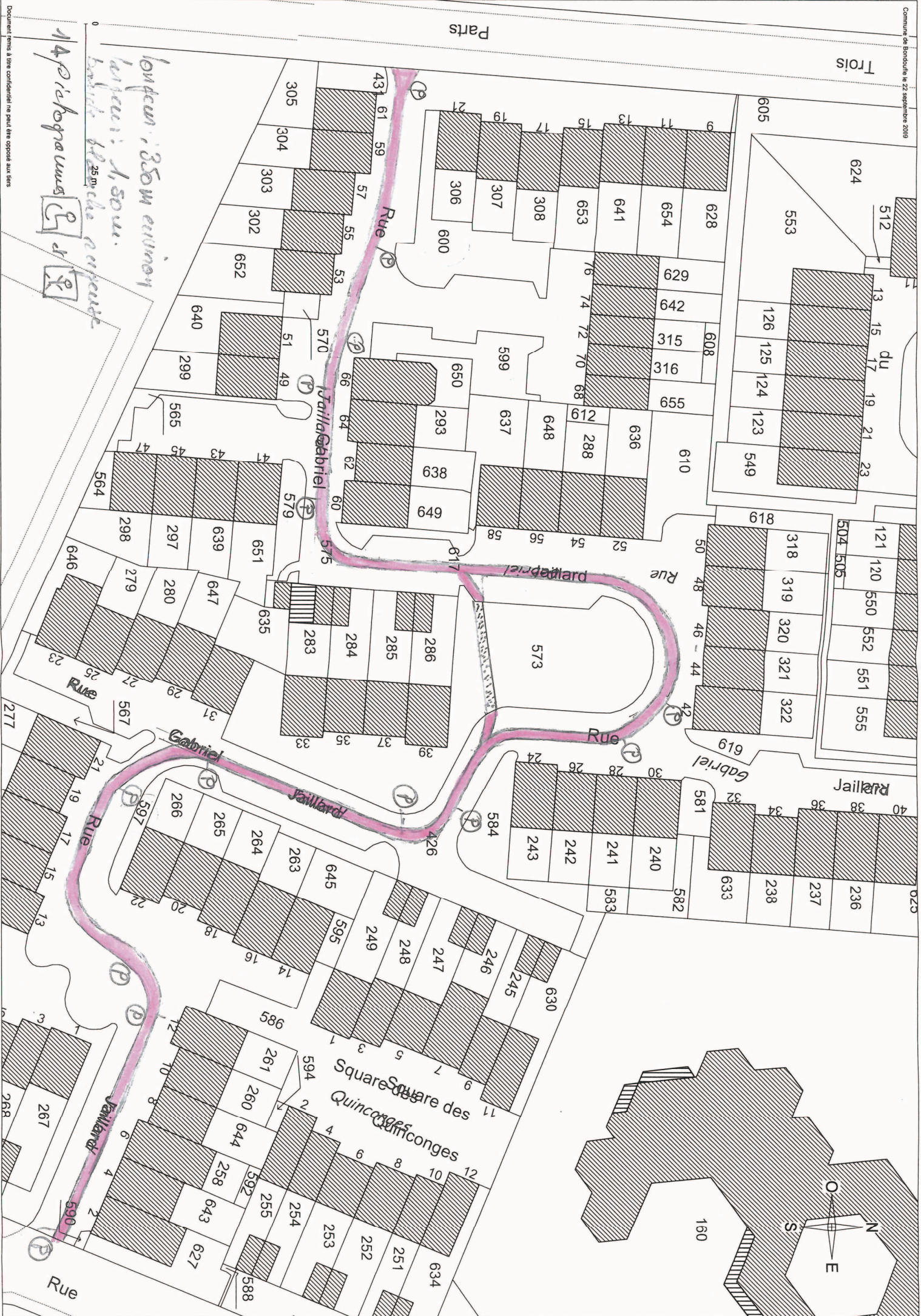
Trois

Parts

*longueur: 350m environ
largeur: 1,50m.
bordure de 80 cm de largeur*



Document remis à titre confidentiel ne peut être opposé aux tiers



180

Square des
Quinconces

Rue
Jaillard

Rue
Gabriel

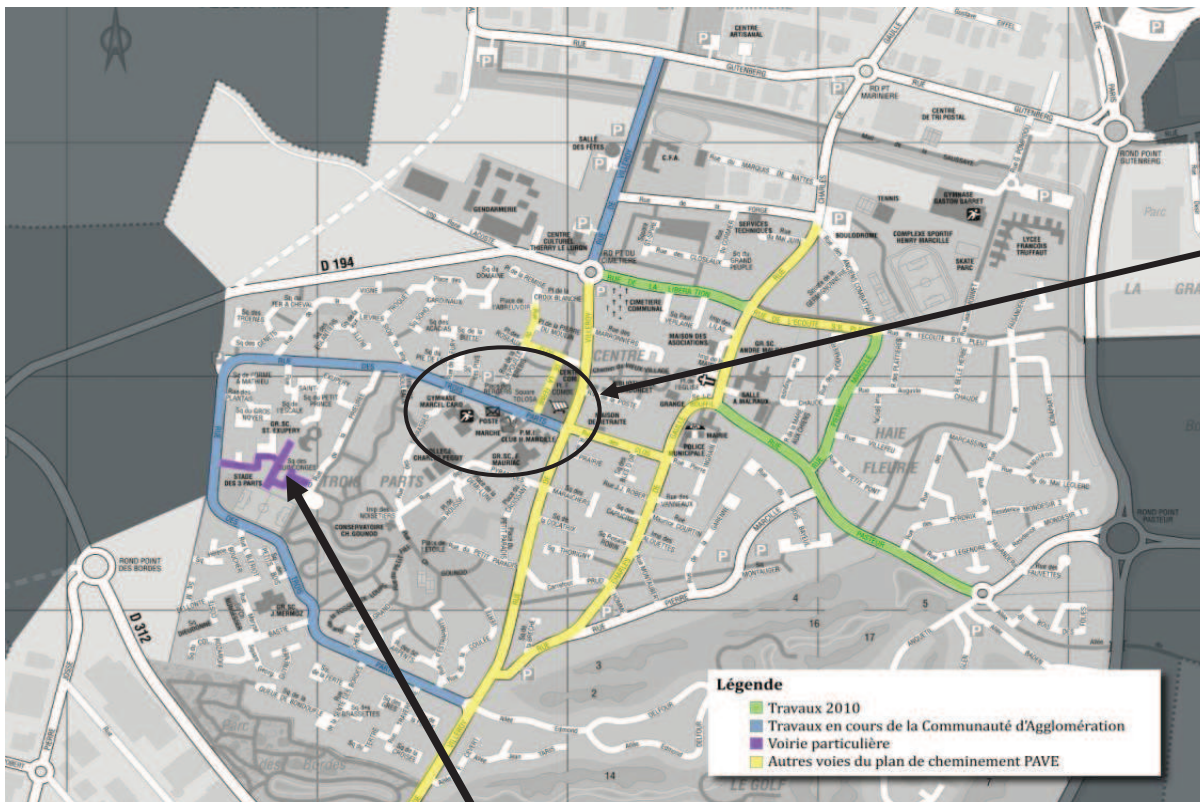
Rue
Jaillard

Rue
Gabriel

Rue
Jaillard

Rue
Jaillard

Rue Gabriel JAILLARD - BONDOUFLE (91)



Zone des services publics essentiels décrits dans notre note explicative

Ce plan de ville permet de situer la Rue Gabriel Jaillard dans le schéma général de voirie et ses jonctions vers le centre ville et les services



Cette vue de la rue Gabriel Jaillard permet d'apprécier le planning typique de voirie, sans trottoirs ou possibilité d'en aménager.



Projection du tracé envisagé tel que présenté aux organismes officiels, associations et résidents, Février/Mars 2010

Réalisation finale de l'aménagement en Aout 2010



Aménagement de la jonction avec une rue perpendiculaire vers une voie réservée menant au Parc de loisirs (« Coulée Verte »). Continuité de la bande podotactile.

Entrée de rue opposée avec ligne podotactile en « T » guidant les déficients visuels vers les trottoirs de la rue transversale.



PANNEAU D'INFORMATION A CHAQUE ENTREE DE LA RUE GABRIEL JAILLARD



Aux résidents de la Rue Gabriel Jaillard,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Vous avez déjà été informés à plusieurs reprises et par divers moyens (votre A.S.L., la presse ou des réunions d'informations) de la mise en place dans votre rue d'un projet innovant de circulation à vitesse très modérée : **maxi 20km/h avec priorité aux personnes en situation de handicap et aux piétons sur la totalité de la voie.**

Après les procédures réglementaires, notamment de vote en conseil municipal (à l'unanimité) il nous a fallu procéder à la mise en place du cahier des charges servant de base à la procédure de sélection de l'entreprise.

L'aménagement doit être réalisé au cours de la deuxième quinzaine d'Aout. Les travaux de mise en place ne devraient pas trop perturber votre vie quotidienne. Si toutefois cela devait vous causer quelques désagréments, veuillez nous en excuser par avance. Nous vous remercions de votre compréhension.

L'aménagement est notamment composé d'une bande centrale rugueuse permettant aux personnes malvoyantes ou aveugles de se guider. Des marquages au sol rappellent la vitesse limitée et la priorité aux personnes handicapées et aux piétons. Une signalisation très visible sera implantée en amont de chaque entrée de la rue.

L'ambition de ce projet est de créer, pour tous, une aire de déplacement apaisée par un accès prioritaire de la chaussée aux usagers les plus faibles, sans pour autant perturber le trafic et le stationnement légal.

Le respect de la vitesse imposée à 20kmh est primordial pour le confort de tous.

Comme la presse s'en est fait l'écho c'est un projet innovant dont l'évolution sera suivie avec beaucoup d'attention par d'autres collectivités, organismes pertinents - DDEA, Sécurité Routière, etc...-, Associations de personnes handicapées qui ont tous marqué leur intérêt pour notre initiative.

Votre participation active à ce projet est essentielle. Ne manquez pas de nous faire part de vos avis, questions, suggestions dans la perspective d'aménagements identiques dans d'autres rues.

Nous vous remercions par avance de votre soutien actif,

Bien cordialement,



Le Maire,

Jean HARTZ

Pour toutes questions, informations, avis, etc... veuillez contacter: Jean-Marie VALENTIN - Conseiller Municipal Délégué Handicap et Commerce. Tel : 0617703002 -E-mail : handibondoufle@yahoo.fr

■ Affaires
générales
01 69 91 52 66

■ C.C.A.S.
01 69 91 52 69

■ Communication
Culture
01 60 86 99 33

■ Centre de loisirs
Périscolaire
01 60 86 45 88

■ Jeunesse
Colonies
01 60 86 01 47

■ Petite Enfance
Crèche
01 69 91 59 20

■ Scolaire
01 69 91 52 71

■ Techniques
01 69 91 52 80

■ Urbanisme
Environnement
01 69 91 52 73

le Parisien

Cette rue donne la priorité aux personnes handicapées

Les travaux seront minimes. Mais ils changeront la vie de nombreuses personnes. La ville de Bondoufle a décidé de faire de la rue Gabriel-Jaillard, celle qui jouxte la rue principale des Trois-Parts menant au centre-ville, une voie où la priorité est donnée aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Une première en France qui consiste à avertir les automobilistes qu'ils doivent toujours laisser passer handicapés moteurs, déficients visuels, femmes enceintes, enfants, parents avec poussette, personnes âgées...

La vitesse limitée à 20 km/h

« Un gros panneau assorti d'une ligne rouge criarde indiquera que l'on rentre dans une rue priorité PMR, détaille Jean-Marie Valentin, le conseiller municipal qui a piloté le projet. Une bande rugueuse sera apposée au milieu de la voie, non seulement pour que les non ou malvoyants puissent se repérer mais aussi pour alerter une nouvelle fois les passants sur la nécessité de faire attention. »

Toute la zone, qui comprend près de 85 maisons, sera limitée à 20 km/h et des logos seront peints au sol : ils représenteront un parent avec son enfant, une personne en fauteuil roulant et le sigle 20 pour rappeler la vitesse à respecter.

D'un coût de quelques milliers d'euros, les travaux ne prendront que deux ou trois semaines et seront terminés cet été : « C'est tout l'avantage de ce type de chantier, reprend Jean-Marie Valentin. Avec peu de travaux, on peut redessiner une rue, l'objectif étant que l'on poursuive dans plusieurs autres rues. » Au vu de leur configuration, environ 40 % des rues de Bondoufle pourraient avoir droit à ce lifting et être limitées à 20 km/h. Celles-ci sont déjà sans trottoir pour ne pas gêner les personnes à mobilité réduite.



BONDOUFLE. Des logos seront peints au sol : ils représenteront un parent avec son enfant, une personne en fauteuil roulant et le sigle 20 pour rappeler la vitesse à respecter.

« Ça va inciter les gens à ralentir »

JEAN-JACQUES ● habitant dans la rue Gabriel-Jaillard

Limiter sa vitesse, redoubler de prudence : le concept semble convenir à nombre de riverains de la rue Gabriel-Jaillard, celle qui va être transformée en rue donnant entière priorité aux personnes à mobilité réduite. « Ici, avec tous les virages, la route est dangereuse et les gens roulent souvent beaucoup trop vite. Ça va les inciter à ralentir, surtout qu'une école se trouve à proximité », espère Jean-Jacques qui

vit ici depuis trente ans. Laurence, elle, est handicapée motrice depuis quatre ans : « Maintenant que je suis en fauteuil roulant, je vois les difficultés pour circuler. Installer ce genre de voies, c'est génial. Ça va permettre à des gens handicapés qui ne sortaient pas beaucoup de reprendre confiance en eux. » Ce n'est pas Frédéric qui la contredira. En promenade avec ses enfants, Léandre sur son vélo et Camille

perchée sur ses rollers, le papa est conscient des obstacles que rencontrent les passants. Alors un peu de prudence, c'est « forcément positif », dit-il. Lui trouve « tout à fait normal de faire de la place à tout le monde » mais attend de voir si « les automobilistes joueront le jeu ».

le Républicain

HEBDOMADAIRE DE L'ESSONNE

Cette semaine

BONDOUFLE
**Une rue exemplaire
 pour les handicapés**

p. 7

■ La rue Gabriel-Jaillard sera aménagée pour les personnes à mobilité réduite

BONDOUFLE

Attention, **PMR** bientôt prioritaires

Une rue prioritaire aux personnes à mobilité réduite (PMR), voilà une idée que le conseil municipal a voté jeudi 8 avril à l'unanimité. Pour réaliser ce projet unique en France, la municipalité a choisi la rue Gabriel-Jaillard, située à proximité de la rue des-Trois-Partis. « Elle ne concernera pas seulement les personnes handicapées mais aussi les personnes âgées ou les mères avec poussette. Même les adolescents sont visés, ceux par exemple qui ont des béquilles », explique Jean-Marie Valentin, conseiller municipal délégué aux personnes handicapées. Les travaux, qui ne devraient pas commencer avant juin, permettraient de réduire la zone à 20 km/h au lieu de 30 actuellement. « Trop peu respectent la limitation de vitesse. Il y a beaucoup de va-et-vient ici. Bien souvent les voitures roulent très vite et ne font pas attention aux enfants qui



Afin d'indiquer aux véhicules la priorité aux PMR, une ligne sera tracée au milieu de la route et des symboles seront peints.

jouent ou aux piétons », s'indigne Claudette Bernadet, présidente de l'association des copropriétaires. Pour pallier le manque de trottoirs, une bande signalétique sera peinte au milieu de la route. « Elle sera rugueuse, ainsi les non-voyants pourront s'en servir pour se déplacer », souligne Jean-Marie Valentin. De chaque côté de cette ligne,

des symboles seront dessinés pour avertir les passants de la particularité de cette rue. « Il s'agira d'un aménagement simple, à moindre coût mais efficace. Les habitants ne seront pas dérangés », ajoute le conseiller. D'ailleurs, ces derniers ont plutôt bien pris la nouvelle. Informés par plusieurs réunions mises en place afin de leur expli-

quer le projet et de répondre à des questions éventuelles, beaucoup trouvent l'idée pertinente. « Si cela peut faire ralentir les automobilistes et les rendre plus attentifs, c'est une bonne idée. C'est ce genre d'initiative qui fait avancer les choses et qu'il faut soutenir », commente Jean-Marc Berché, résident.

Un projet qui tend à se développer

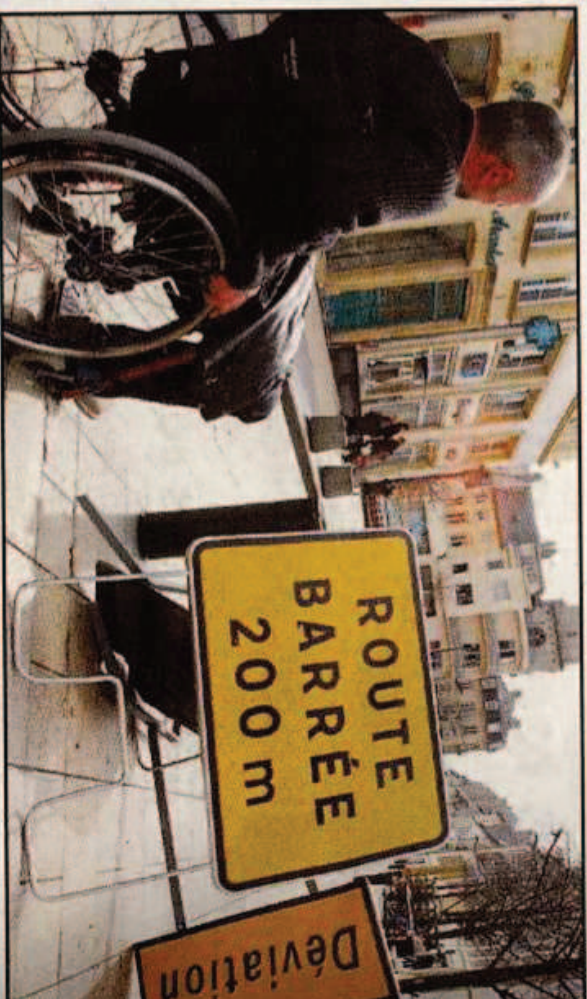
Cette rue a pour objectif d'être une rue pilote. Si le résultat est satisfaisant, d'autres lieux de la ville devraient eux aussi être transformés. « L'agglomération est également intéressée par ce projet. Nous espérons que dans les années venir, de nombreuses rues connaîtront le même sort, et pas qu'en Essonne », confie Jean-Marie Valentin. Pour mettre en place ce projet, un appel d'offres sera lancé dans les prochains jours. ■ N. Cosson

Handicap : enfin du concret !

■ *Solliciter les personnes en situation de handicap sur les obstacles rencontrés en ville pour y remédier, telle est la démarche novatrice de la mairie de Bondoufle.*

Une jambe dans le plâtre, personne n'est à l'abri et le handicap alors ressentit entraîne une grande frustration, entravant les gestes quotidiens. La naissance de jumeaux imposant l'achat d'une poussette double, c'est deux fois plus de bonheur mais aussi deux fois plus de manœuvres pour se frayer un chemin sur des trottoirs parfois exigus, slalomant entre les panneaux et les voitures mal garées. Une personne malentendante qui ne dispose que d'un numéro de téléphone pour obtenir des informations aura du mal à obtenir gain de cause. La liste des handicaps nécessitent des aménagements urbains serait sans fin. Du convalescent épuisé par quelques mètres de marche à l'assistante maternelle en

passant par les personnes souffrant d'une audition défaillante, les handicaps sont là où ne les attend pas toujours. Pour améliorer le confort de ses administrés, la mairie de Bondoufle a décidé de surpasser les requêtes de la loi de 2005 sur le handicap (obligeant les villes de plus de 5 000 habitants à rendre accessibles les espaces publics aux personnes à mobilité réduite). Depuis quelques semaines, les Bondoufflois sont invités à faire connaître les obstacles rencontrés dans leur ville. Les difficultés de franchissement de chemin avec poussettes sont légion... Le manque de banc sur une longue distance fréquemment recensé... Des stationnements illégaux empêchant la libre circulation des piétons des faits incivils



hélas trop nombreux. Jean-Marie Valentin, adjoint au maire en charge du handicap compile les soucis et les suggestions des habitants pour, à terme, permettre une nette amélioration du cadre de vie, agréable et accessible à tous. « Il est important que chacun prenne conscience que le handicap peut frapper tout le monde, ponctuellement, ou définitivement. La mise en conformité des communes à la loi de 2005 est pour nous une opportunité à saisir afin d'aller plus loin dans l'accompagnement des per-

sonnes à mobilité réduite. » Sans toujours devoir engager de coûteux et compliqués travaux, une simple taille de haies plus stricte permet de dégager un chemin piétonnier, des bornes de ciment d'empêcher du stationnement illégal... Ces travaux seront à la charge de la mairie et réalisés en partie par les employés communaux, espaces verts et voirie.

■ **Morgann Houriez**
 • Remarques et suggestions
 par mail :
handibondoufle@yahoo.fr

Le Républicain

HEBDOMADAIRE DE L'ESSONNE

■ Forum des associations

BONDUFLE

Au cœur du handicap

En parcourant les allées du forum des associations de Bondoufle le 20 septembre, un stand attirait plus particulièrement l'attention. La commission Bondoufle Handicap profitait effectivement de l'occasion pour rappeler aux habitants l'importance de l'action menée depuis plusieurs mois par la municipalité, sur la prise en considération du handicap dans la ville.



La ville récompensée pour son accessibilité

La ville de Bondoufle a reçu la semaine dernière le trophée de l'innovation pour l'accessibilité, remis lors d'une cérémonie dans le cadre des 13^e assises de l'Amif (Association des maires d'Ile-de-France) au Parc floral de Paris. L'objectif de ce trophée est de valoriser des initiatives innovantes dans le but d'inciter les collectivités locales à se conformer à la loi pour l'égalité des droits des personnes handicapées, votée il y a quatre ans.

La candidature de Bondoufle comportait différents axes d'action parmi lesquels l'information et la sensibilisation des habitants aux différentes situations de handicap. La ville avait d'ailleurs mené depuis de longs mois une importante enquête auprès de la population pour collecter les témoignages sur les problèmes d'accessibilité de toutes natures dans la ville. Le



Jean Hartz présente la distinction de sa ville, lors de la remise des Trophées de l'Innovation.

jury a donc décidé de récompenser la commune de Bondoufle « pour l'important travail dans le domaine de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ». C'est le défi que la ville a commencé à relever pour que le "Vivre Ensemble" devienne une réalité.